

# Saison 24-25

---

Temps d'échanges du 17 juin 2024

Mathilde NAVIAU



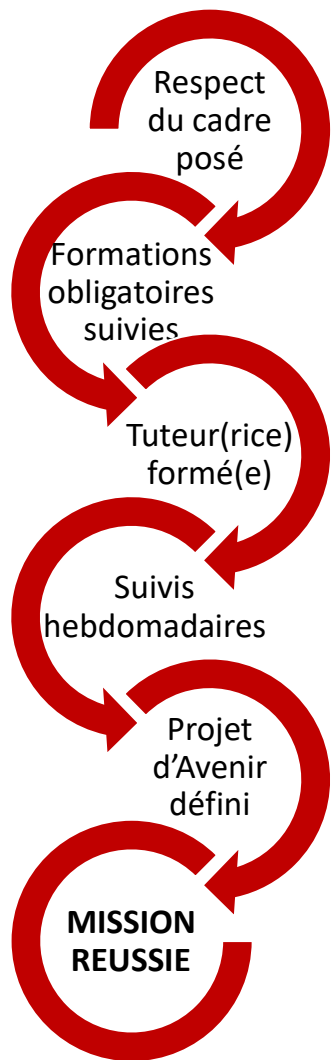
**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous

**LIGUE  
OCCITANIE  
FFHANDBALL**



FCC &  
PSC 1



*Obligations contractuelles  
13 thématiques de missions*

*En présentiel ou à distance  
Frais pris en charge*

*Professionnel & bénévole  
Au sein du handball ou autre*



*Avec le tuteur & les autres  
personnes en charge des  
projets menés*



# Rappel des obligations légales

- 🦅 2 jours de congés / mois accumulés (3 pour les mineurs)
- 🦅 114,85 € / volontaire d'indemnités à verser par le club
- 🦅 PSC1 (Formation aux premiers secours)\* à avoir (se former ou envoyer le diplôme)
- 🦅 FCC (Formation Civique et Citoyenne)\* à faire
- 🦅 Tuteur(s) formé(s) aux formations officielles du SC\*

**LES FORMATIONS OBLIGATOIRES DOIVENT S'EXECUTER DANS LES 3 PREMIERS MOIS DE LA MISSION.**

\*Pris en charge par l'Agence du Service Civique

# Rappel financier

- 🦅 Le volontaire touche une indemnité de 673,02 € / mois
  - 558,17 € (brut) de l'Agence du Service Civique
  - 114,85 € (net) du club

- 🦅 Le club est remboursé des frais de formation PSC1 (60 €)

- 🦅 Le club perçoit au cours du 1<sup>e</sup> trimestre de contrat 100 € par volontaire pour couvrir les frais de FCC (100 € max)

- 🦅 Le club perçoit tous les mois 100 €/mois/volontaire pour accompagner le Projet d'Avenir (frais de formation du tuteur, frais de formation complémentaire du volontaire, frais de déplacement du volontaire en formation, etc.)



**SI UN VOLONTAIRE NE FAIT PAS SA FCC, LE CLUB NE RECEVRA PAS 100 € DE FRAIS DE FORMATION L'ANNÉE SUIVANTE POUR UN NOUVEAU VOLONTAIRE.**



# Rappel des obligations de l'agrément

- 🦅 Contrats de 8 mois, 24 h /semaine
- 🦅 3 thématiques maximum par volontaire sur 13 possibles
- 🦅 2 volontaires maximum par structure
- 🦅 Missions obligatoires selon la thématique
- 🦅 Pas plus de 10 h / semaine de coaching et suivi en compétition
  - 🦅 Jamais seul(e)
  - 🦅 U13 maximum
  - 🦅 En lien avec un projet
- 🦅 **Animer la commission arbitrage, effectuer des suivis, arbitrer, tenir la table de marque pas sur ses heures de SC**

« S'IL OU ELLE N'EST PAS LÀ, LES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES PEUVENT QUAND MÊME SE DÉROULER ».

# Points de vigilance

- 🦅 Les formations sont obligatoires (tuteur et volontaire).
- 🦅 La mission de Service Civique a pour objet d'accompagner des projets de développement personnel / professionnel (en fonction du jeune et pas en fonction du club).
- 🦅 Le volontaire n'est pas indispensable au bon fonctionnement du club et de ses actions.



# Saison 2024-2025 - Planning

 **31/05** : envoi des dossiers de demande

 **17/06** : rencontre avec les clubs

 **01/09 au 31/12** : démarrage des contrats

 **2025**: Formation Civique et Citoyenne *à confirmer*



# Saison 2024-2025



🦅 **Mission JOP 2024 devient Héritage JOP 2024**

🦅 **Possibilité de publier des annonces sur le site de l'Agence**

🦅 **Places disponibles :**

🦅 14 en septembre

🦅 35 en octobre

🦅 25 en novembre (20 pour 8 mois et 5 pour 7 mois)

🦅 15 en décembre





Place aux questions !



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous